

15 mars 1938.

COPIES DE DOCUMENTS INDIQUANT L'ORIGINE DES CONGRES
INTERNATIONAUX DE MEDECINE ET DE PHARMACIE MI-
LITAIRES AINSI QUE LA CREATION DE L'OFFICE
INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION DE
MEDECINE MILITAIRE.

- I. Copie d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur Général du Service de Santé en date du 27 octobre 1920, destinée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, et décidant l'organisation d'un Congrès International de Médecine et de Pharmacie Militaires (1er Congrès).
- II. Copie de la réponse de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères en date du 3 novembre 1920.
- III. Liste des Gouvernements ayant envoyé des délégués officiels pour participer au Congrès International de Médecine et de Pharmacie militaires, tenu à Bruxelles du 10 au 15 juillet 1921.
- IV. Copie d'une lettre adressée par Monsieur le Ministre de la Défense Nationale de Belgique à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, en date du 7 novembre 1921.
- V. Copie d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur Général du Service de Santé en date du 16 juillet 1929, destinée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, et demandant d'inviter les Directeurs des Services de Santé des divers pays, en vue d'une Assemblée Internationale des Services de Santé des Armées.
- VI. Copie d'une lettre de Monsieur le Ministre de la Défense Nationale en date du 10 octobre 1929, destinée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, décidant la convocation de l'Assemblée Internationale des Services de Santé des Armées, le 21 juillet 1930 à Liège.
- VII. Copie de l'invitation adressée par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères à tous les Gouvernements, par l'entremise de nos représentants.
- VIII. Copie du vœu émis à l'issue de la réunion du 21 juillet 1930.
- IX. Copie des statuts transmis à tous les Gouvernements, en même temps que le vœu ci-dessus.

Les pays renseignés ci-dessous, ont adhéré jusqu'à présent à l'Office.

Argentine	(1931)	Mexique	(1931)
Autriche	(1935)	Monaco	(1933)
Chine	(1931)	Norvège	(1931)
Danemark	(1931)	Pays-Bas	(1932)
Espagne	(1934)	Pologne	(1931)
Estonie	(1931)	Portugal	(1932)
France	(1931)	Roumanie	(1933)
Grèce	(1932)	Suisse	(1931)
Hongrie	(1933)	Tchécoslovaquie	(1931)
Lettonie	(1931)	Turquie	(1934)
Lithuanie	(1931)	Uruguay	(1931)
		Yougoslavie	(1931)

Les statuts originaux ci-joints de 1930, ont déjà été complétés.

Il s'agit, dans le nouveau projet de statuts, d'une refonte totale.